

Centrale hydroélectrique Frédet Bergès

Consultation du public par voie électronique 10 juin-9 septembre

Première réunion publique. 18 juin 2025 à 18h mairie de Villard Bonnot

Huit personnes étaient présentes à cette première réunion publique.

La commissaire enquêtrice les a accueillies et a laissé la parole à Guillaume MIRABEL de GEG, maître d'ouvrage du projet. Celui-ci a été explicité à l'aide d'un power point ci-joint.

La nouvelle procédure de consultation du public a ensuite été présentée par la commissaire enquêtrice (document joint)

Deux questions ont été posées :

-Une question portait sur le bruit que pourrait occasionner l'augmentation du débit turbiné dans la centrale. M Mirabel a indiqué que des mesures avaient été faites et que le niveau de bruit ne serait pas supérieur à ce qu'il est aujourd'hui

-L'autre question concernait la mise en service de la centrale « augmentée ». Elle sera possible dès que le préfet aura donné son accord, probablement avant la fin de l'année 2025.

La réunion a été close à 19h.

Réunion publique

Centrale hydroélectrique Frédet-Berges



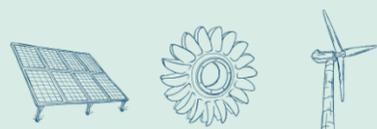
GEG *c'est...*

...une Société d'Économie Mixte locale, **producteur** historique d'énergies renouvelables, **gestionnaire** de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, **fournisseur** d'électricité et de gaz dans toute la France



Producteur

Partout en France



57

centrales en exploitation

334 GWh/an
d'électricité renouvelable
produite

31 GWh/an
de biogaz produit

Fournisseur

Partout en France

140 000

clients en tarif réglementé

34 000

sites en offre de marché



Mobilité Durable

Partout en France

6

stations GNV

2

en construction



Gestionnaire de réseaux gaz et électricité

37 communes en Isère et en
Savoie dont Grenoble

Distributeur

A Grenoble et dans les Alpes

6ème

Distributeur français d'électricité

4ème

Distributeur français de gaz



Éclairage public

36 000

points lumineux

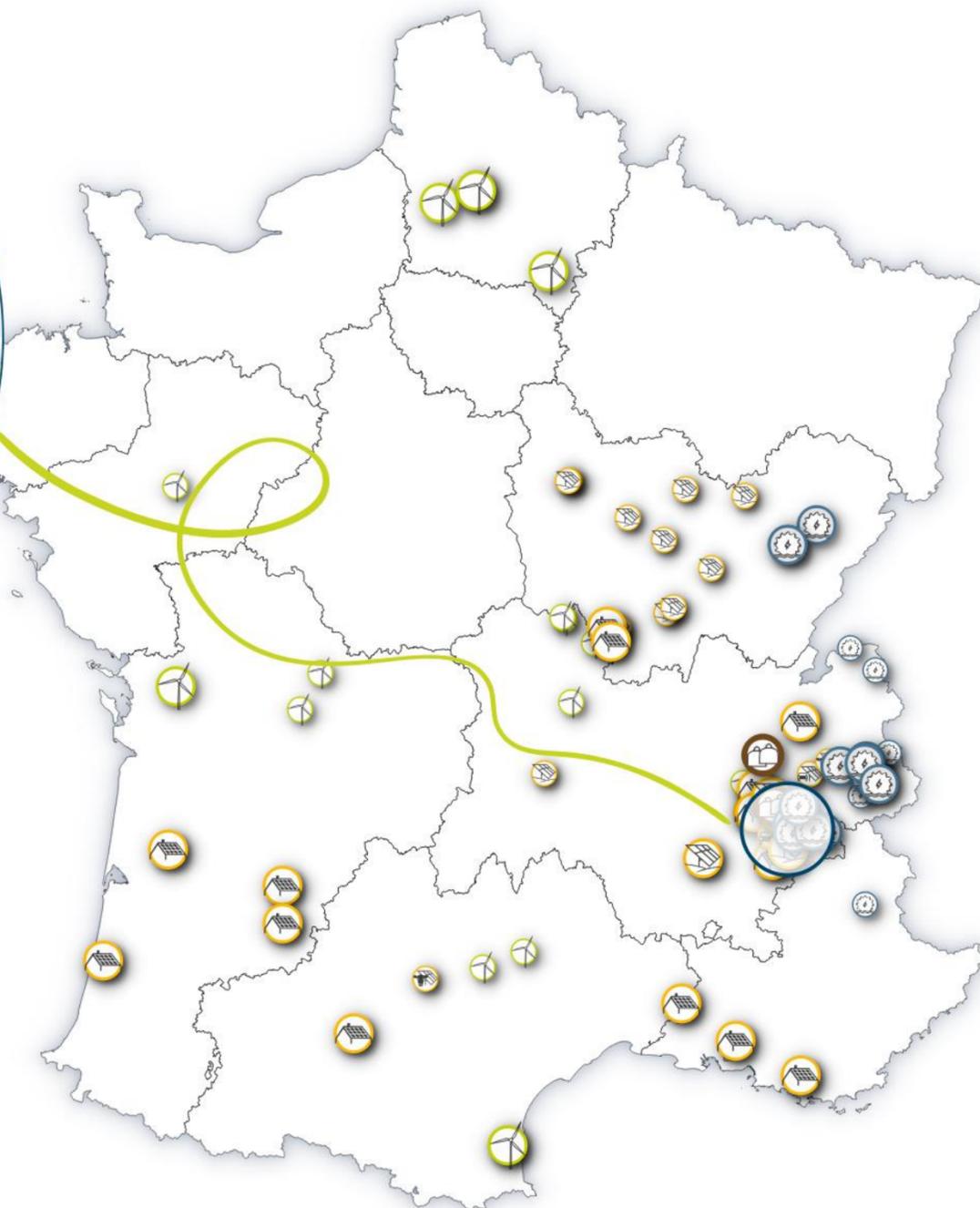
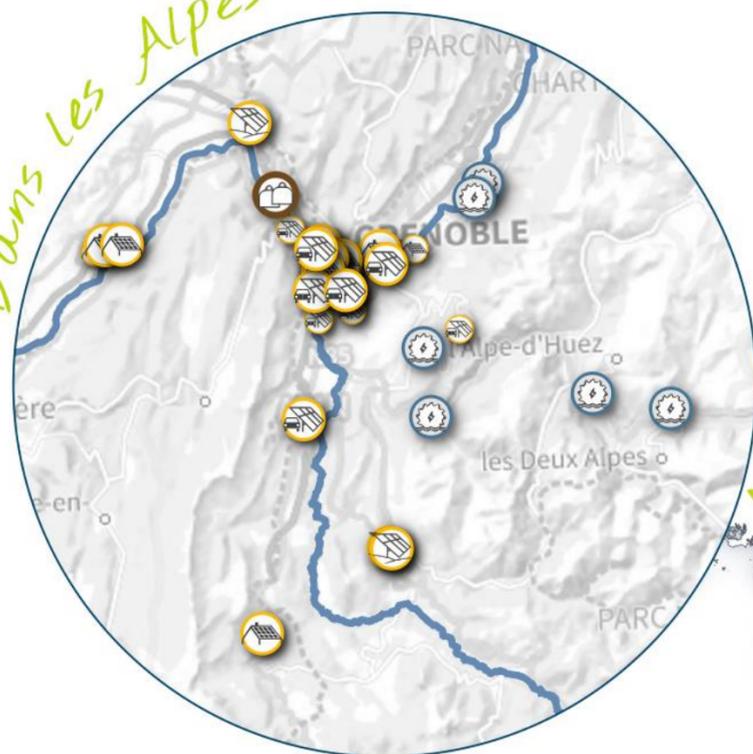
38

communes clientes



GEG *c'est...*

Dans les Alpes



NOS OUVRAGES ET PROJETS

-  Toitures photovoltaïques
-  Ombrières photovoltaïques
-  Centrales au sol
-  Agrivoltaïsme
-  Parcs éoliens
-  Centrales hydroélectriques
-  Unités de méthanisation
-  ●/○ Exploitation / Développement

6 parcs éoliens

13 centrales hydroélectriques

37 centrales photovoltaïques

1 unité de méthanisation

334 GWh/an

Quelques exemples
de nos *centrales*



VILLARD-BONNOT (38)
3,6 MW – 17 GWh/an



BOUSSIÈRES 1 & 2 (25)
5,2 GWh/an



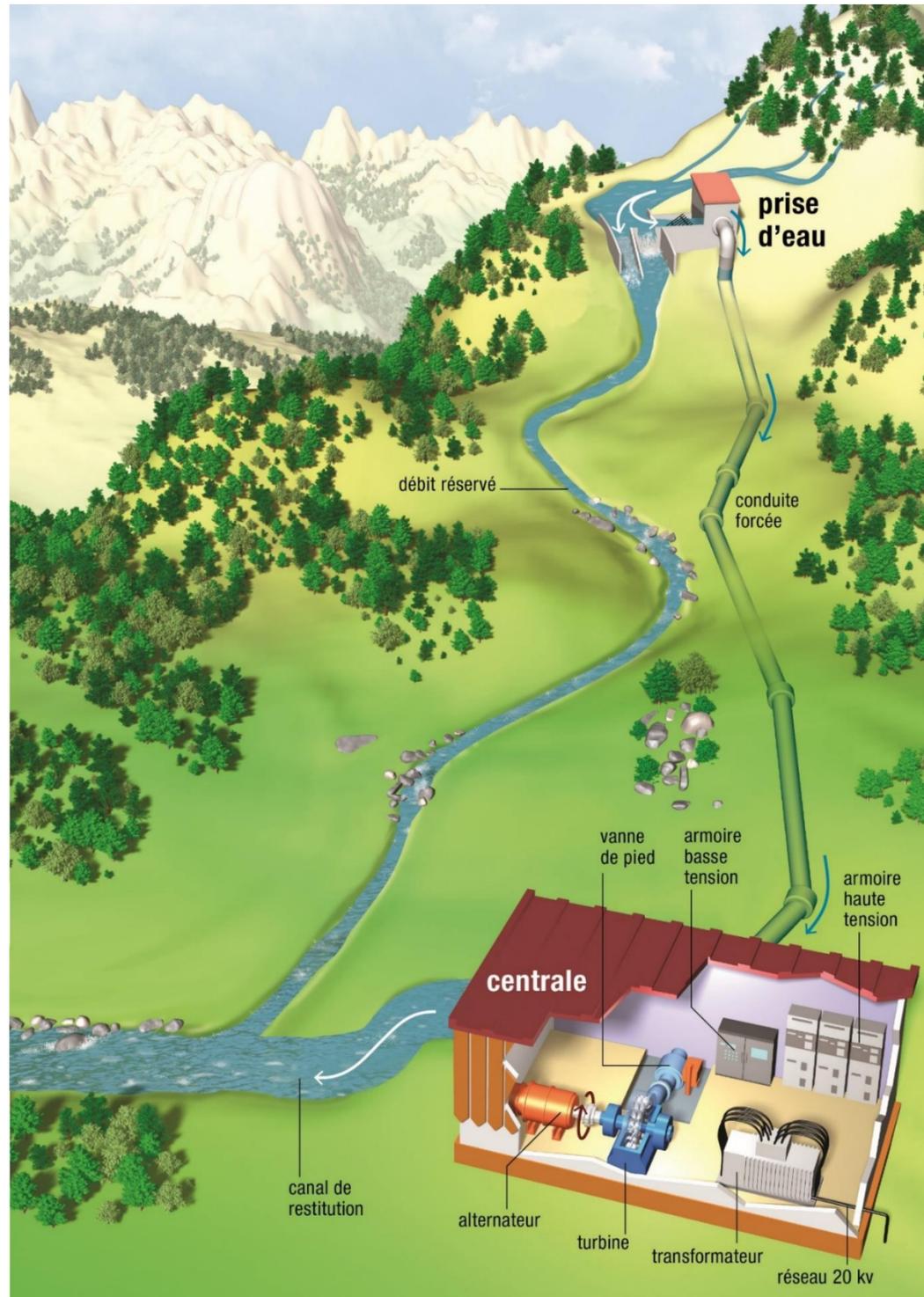
BOZEL (73)
2 MW – 6 GWh/an



**PRALOGNAN-LA-
VANOISE (73)**
3,3MW – 13GWh/an

L'HYDROELECTRICITE

Comment ça marche ?



Une partie des débits du cours d'eau est acheminée à l'intérieur du bâtiment de production via une conduite forcée.

La force de l'eau entraîne une turbine qui entraîne un alternateur qui permet de transformer l'énergie mécanique en électricité.

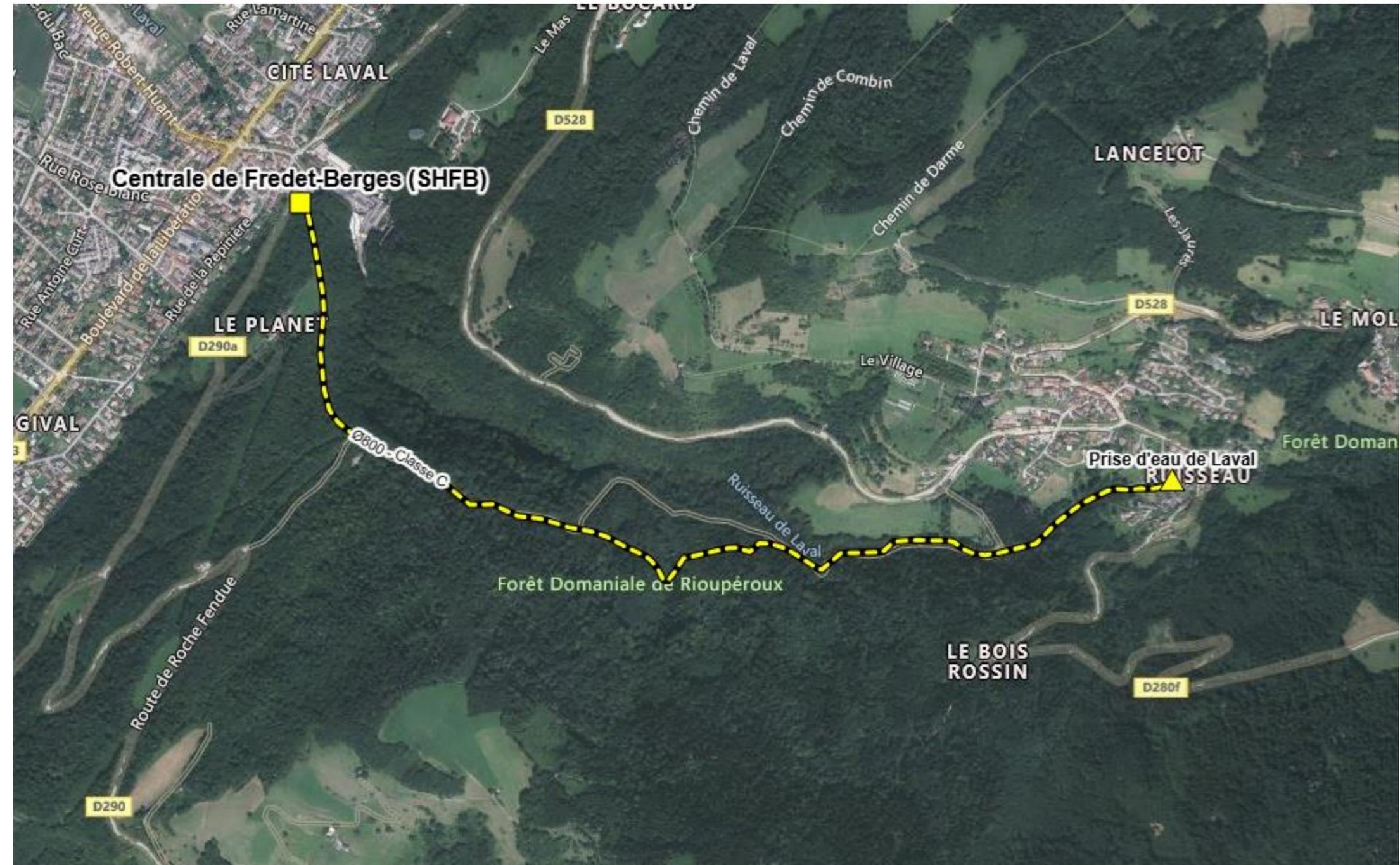
L'électricité produite est injectée sur le réseau pour être distribuée vers les consommateurs d'électricité de proximité.

L'eau est ensuite restituée dans le torrent via un canal de restitution enterré sous le bâtiment de production.

CENTRALE SHFB

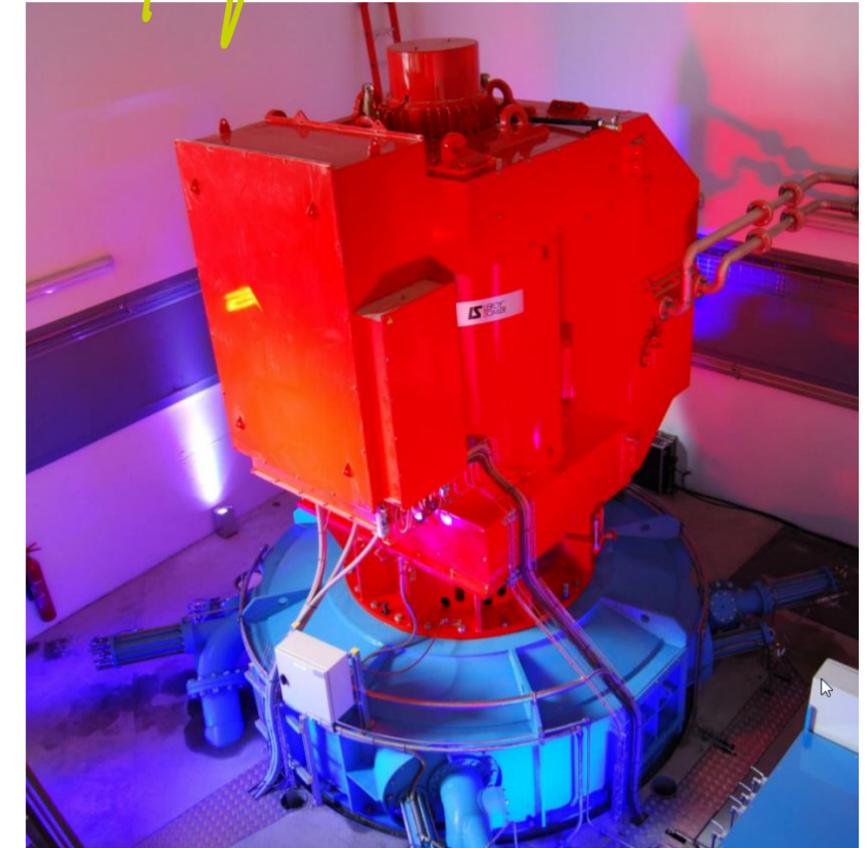
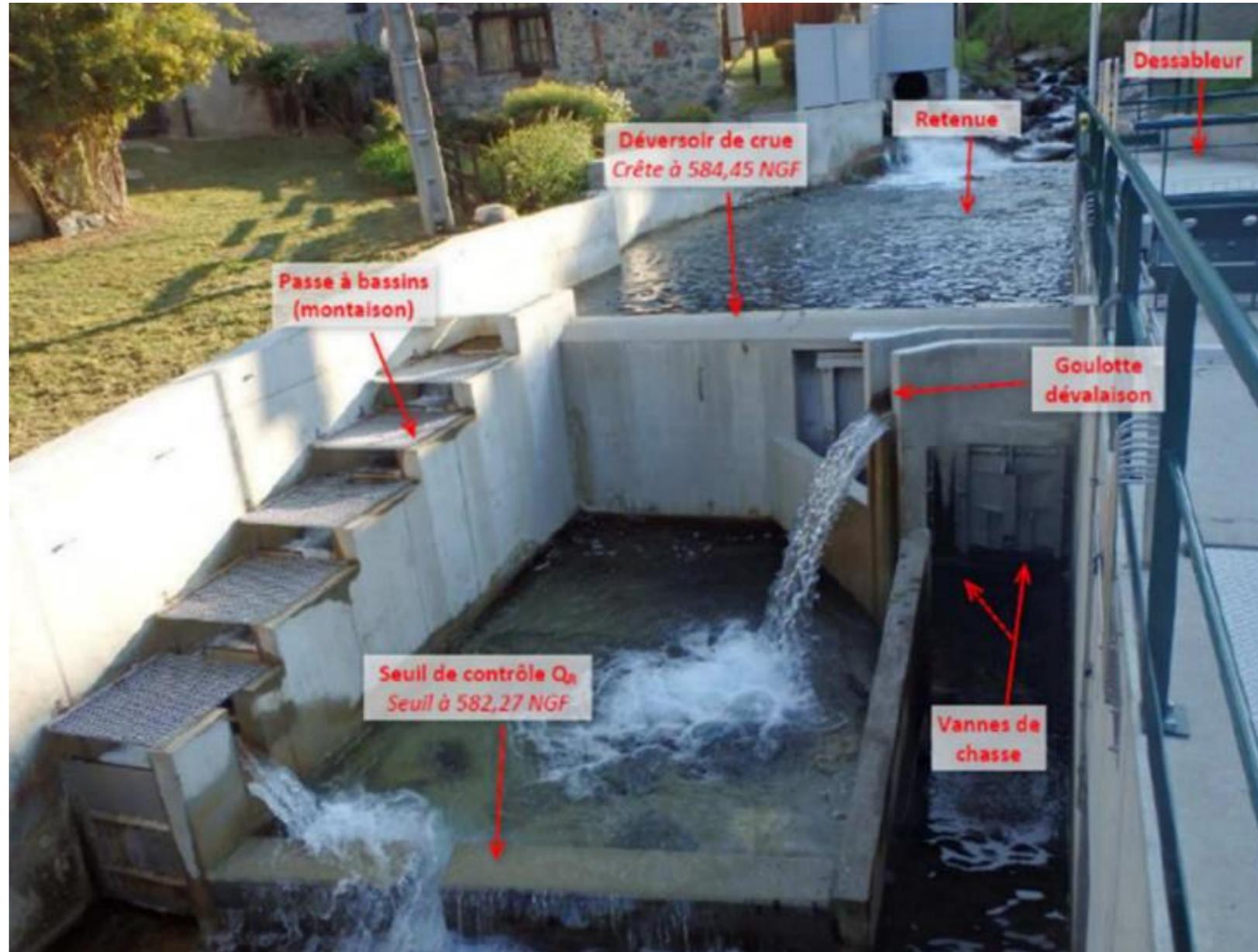
Principales caractéristiques

Hauteur de chute	336,5 m
Débit maximum prélevé	1300 l/s
Puissance Max Brute	4 292 kW
Puissance installée	3 240 kW



CENTRALE SHFB

Principales caractéristiques



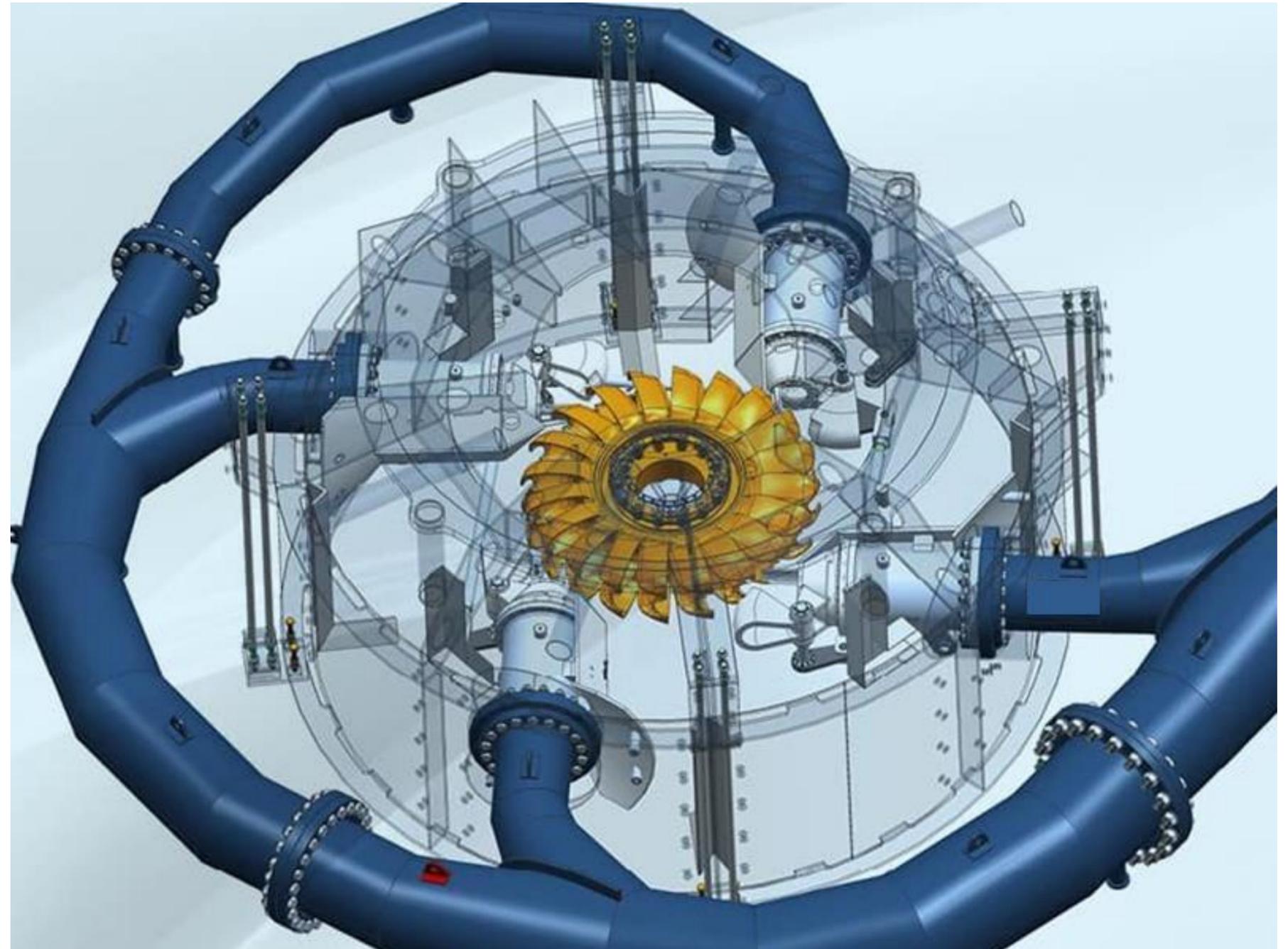
CENTRALE SHFB

Principale modification apportée

Hauteur de chute	336,5 m	
Débit maximum prélevé	1300 l/s	1625 l/s
Puissance Max Brute	4 292 kW	5 364 kW
Puissance installée	3 240 kW	4 050 kW



+25%



ET L'ENVIRONNEMENT

Quelles conséquences ?

Les impacts du projet concernent uniquement la phase d'exploitation car aucun travaux en milieu naturel n'est envisagé

- Le débit réservé jugé satisfaisant pour assurer un « bon » état écologique du cours d'eau ne sera pas modifié
- Le nombre de jours de surverses à la prise d'eau sera légèrement réduit mais celles-ci restent fréquentes, notamment en période favorable à la vie aquatique
- Les opérations de gestion des sédiments sont maintenues en l'état
- Un suivi du milieu aquatique post-modification est envisagé

	Thèmes	Niveau d'enjeu (cf État initial - Partie 2)	Niveau d'incidence avant mesures correctives (impact brut)	Mesures d'évitement (E) et de réduction (R)	Niveau d'incidence résiduel après mesures d'évitement et de réduction
Milieu aquatique	Hydrologie	Modéré	Faible Maintien d'une variabilité hydrologique et du débit moyen dans le TCC	MR2 – Maintien de la continuité sédimentaire et d'un régime hydrologique varié	Très faible
	Hydromorphologie	Faible	Très faible	MR2 – Maintien de la continuité sédimentaire et d'un régime hydrologique varié	Très faible
	Hydrogéologie	Négligeable	Négligeable	-	Négligeable
	Physico-chimie	Fort	Négligeable	-	Négligeable
	Thermie	Faible	Nul	-	Nul
	Faune invertébrée	Fort	Nul	-	Nul
	Flore aquatique	Négligeable	Négligeable	-	Négligeable
	Faune piscicole (peuplement)	Fort	Nul	-	Nul
	Faune piscicole (reproduction)	Modéré	Nul	-	Nul
	Faune piscicole (circulation : montaison)	Faible	Nul	MR1 – Maintien de la continuité écologique	Nul
	Faune piscicole (circulation : dévalaison)	Faible	Faible	MR2 – Maintien de la continuité sédimentaire et d'un régime hydrologique varié	Très faible
Milieu terrestre	Espèces patrimoniales	Nul	Nul	-	Nul
	Espèces exotiques végétales envahissantes (EVEE)	Modéré	Nul	-	Nul
	Habitats naturels	Faible	Nul	-	Nul

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Des questions ?

Consultation du public par voie électronique

- ▶ Aménagement hydroélectrique Frédet Bergès à Villard Bonnot et Laval
 - ▶ 9 juin-10 septembre 2025

Une nouvelle procédure apparue en novembre 2024

:Plusieurs dénominations :

Nouvelle procédure industrie verte

Consultation parallélisée

Consultation du public par voie électronique

Nouvelle procédure de participation citoyenne

- ▶ Enquête publique (avec commissaire enquêteur, qui donne un avis, permanences obligatoires, réunions publiques facultatives, registre numérique facultatif)
- ▶ **Consultation du public par voie électronique (avec commissaire enquêteur qui ne donne pas d'avis mais formule des recommandations)**
- ▶ Participation du public par voie électronique (pas de commissaire enquêteur, uniquement en numérique, synthèse faite par les services de l'état)

Consultation du public par voie électronique

Concerne les projets « industrie verte » qui peuvent être des projets agricoles, industriels et énergétiques
Soumis à autorisation environnementale

Comment est organisée cette consultation ?

- ▶ Le dossier est soumis aux services de l'état qui demandent au Tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur
- ▶ La DDT (dans ce cas) vérifie la complétude et la régularité du dossier, et si besoin demande des compléments
- ▶ La consultation peut alors être organisée : publication de l'avis, dans deux journaux, affichage sur fond vert, dates de la consultation , des deux réunions publiques obligatoires, des permanences (facultatives), choix du prestataire pour le registre numérique
- ▶ Le dossier est en ligne, mais un dossier papier et un registre d'observations peut être mis à disposition du public
- ▶ Il est complété pendant les trois mois par divers avis : MRAE, communes, Etc
- ▶ Le maître d'ouvrage peut pendant les trois mois répondre aux questions posées par le public via le registre numérique
- ▶ A la fin des trois mois, le CE a trois semaines pour rédiger son rapport sans avis favorable ou défavorable

Organisation de la consultation Frédet Bergès

- ▶ Nomination de la commissaire enquêtrice en janvier 2025
- ▶ Démarrage le 9 juin, après échanges avec la DDT et GEG
- ▶ Registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6319/>
- ▶ Dossier papier à la mairie de Villard Bonnot avec un registre d'observations
- ▶ Première réunion publique : le 18 juin à 18h (le compte rendu sera mis en ligne sur le registre numérique)
- ▶ Permanences : 19 juin 14h-16h à la mairie de Villard Bonnot
- ▶ 23 août 10h-12h mairie de Villard Bonnot
- ▶ 28 août 10h-12h mairie de Laval
- ▶ Deuxième réunion publique le mercredi 27 août à 18h (mairie de Villard-Bonnot). CR en ligne
- ▶ Fin de la consultation le 10 septembre
- ▶ Rapport à rendre avant le 1^{er} octobre

Quels documents vont compléter le dossier en cours de consultation ?

- ▶ L'avis de la MRAE
- ▶ L'avis des communes , Villard-Bonnot et Laval
- ▶ L'avis de l'ARS
- ▶ Les contributions du public qui pourront recevoir des réponses à leurs questions en cours de consultation
- ▶ Lors de la 2e réunion publique, une synthèse de ces divers avis sera faite

Disponibilité du rapport

- ▶ La commissaire enquêtrice rendra public sur le site dédié à la consultation son rapport assorti de conclusions motivées à la date de la décision de la préfète et pendant un an.